



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Attentifs et mobilisés pour la satisfaction de nos exigences !

Le changement électoral suscite chez les personnels de la PJJ l'attente d'une rupture avec la politique menée depuis plusieurs années. Ce changement doit se traduire par une réorientation de la justice des mineurs et par des décisions concrètes qui influent sur les conditions de travail et d'exercice des missions dans tous les services de la PJJ.

Dans ce contexte le congrès du SNPES-PJJ/FSU a adressé à la nouvelle Ministre une lettre ouverte explicitant l'ampleur de nos attentes et le sens de nos exigences.

Nous les avons déclinées dans le cadre d'un plan d'urgence ; d'ores et déjà un certain nombre de mesures s'impose :

- Arrêt des fermetures de structures et des suppressions de postes dans les services et les dispositifs partenariaux
- Arrêt immédiat de l'ouverture de nouveaux CEF et de la transformation des EPE. Transfert aux services éducatifs des moyens et des budgets alloués à l'enfermement. Fin des expérimentations hasardeuses et coûteuses comme les EPPOO
- Rétablissement des interventions au civil et des PJM, avec le financement correspondant
- Restauration de normes garantissant la qualité des prises en charge éducatives en milieu ouvert, en hébergement et en insertion ; affectation d'un personnel administratif à temps plein dans les services et les unités éducatives
- Respect de la pluridisciplinarité dans les équipes avec des temps complets d'ASS et de psychologues dans chaque unité, respect de la fonction FIR par maintien du temps afférent
- Restauration des formations initiales statutaires et de qualité en deux ans et fin des pré-affectations
- Respect des professionnels et de l'autonomie pédagogique des équipes (décisions d'admission, emploi du temps, projet de service...)
- Remise en place dans les départements de structures de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergements au prorata des besoins et de l'étendue géographique
- Retour des personnels et des missions administratives au sein des DIR et des DT. Retour des personnels techniques sur l'ensemble des départements
- Retour à une organisation administrative prenant en compte les réalités géographiques et les spécificités notamment pour l'outre mer
- Fin de l'autoritarisme, de la maltraitance généralisée à tous les échelons, des pressions individuelles - restauration de la dignité et du respect des professionnels, arrêt des évaluations/sanctions, des carrières et des rémunérations au mérite.

- Arrêt de la dégradation des conditions de travail et de l'isolement professionnel
- Fin du binôme éducateur/surveillant et de l'implication des personnels PJJ dans la gestion de la détention - sortie des personnels des lieux de détention.
- Arrêt du recrutement de nouveaux contractuels et renouvellement des contrats en cours avec accès à la titularisation pendant toute la durée d'application du protocole du 31 mars 2011.

La situation de l'Institution est grave et appelle des réponses rapides, le gouvernement dispose de tous les moyens pour les apporter et pour garantir une prise en charge éducative de qualité à tous les jeunes qui nous sont confiés.

Nous appelons les personnels à se saisir de ces revendications et à les porter devant l'administration.

La rentrée constituera un moment important pour apprécier les premières mesures prises.

Si le ministère n'apporte pas rapidement de réponses satisfaisantes à la hauteur de nos attentes et des enjeux, nous appellerons tous les personnels à se mobiliser massivement et nous prendrons toutes les dispositions pour en créer les conditions.